

Image not found or type unknown



Construire sur un terrain reçu en donation.

Par **Miss68**, le **24/07/2014** à **20:53**

Bonjour,

Nous sommes pacsé sous le régime de la séparation de biens.

Mon ami a reçu un terrain en donation (bien propre)

Nous avons le projet d'y construire une maison ensemble . La maison sera propre a mon ami
? Ou la maison sera commun moitié moitié chacun.

Dans le cas ou elle sera un bien propre a mon ami. Comment faire pour que cette maison est commune chacun moitié moitié . Merci